

CentrAgri Info

Toutes les deux semaines, vos actualités agricoles en bref. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.
Votre équipe CentrAgri Occitanie



Aide pour l'acquisition d'investissements en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques

FranceAgriMer a publié 2 décisions concernant des dispositifs d'aides aux investissements aléas climatiques dotés chacun de 20 M€ :

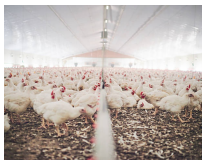
- Un premier dispositif pour la **protection contre les aléas climatiques (grêle, gel, sécheresse, etc.), ouvert uniquement aux agriculteurs assurés risques climatiques.**

Ce dispositif est ouvert depuis le 13 février 2023.
Informations et dépôt des dossiers sur [FranceAgriMer](#).

- Un deuxième dispositif pour la **protection contre la sécheresse, disponible pour tous les agriculteurs.**

Ce dispositif ouvrira à la clôture du premier dispositif ouvert actuellement pour les agriculteurs assurés risques climatiques.

Attention, ces aides fonctionnent sur le principe "attribution au fil de l'eau". Autrement dit, "premier arrivé, premier servi", ne tardez pas à déposer vos dossiers !



Grippe aviaire : modalités de report des cotisations et contributions sociales

Les employeurs et les non-salariés agricoles touchés par l'épidémie d'influenza aviaire depuis le début 2023 et qui rencontrent des difficultés financières du fait de cette crise peuvent exceptionnellement bénéficier du report de paiement de leurs cotisations et contributions sociales.

Informations sur le site de la [MSA](#).



Aides énergie : Transmettez l'attestation à votre fournisseur avant le 31 mars 2023

N'oubliez pas de déposer l'attestation auprès de votre fournisseur d'énergie au plus vite avant le 31 mars 2023, même si votre entreprise n'a pas encore ressenti les conséquences de l'augmentation du coût de l'énergie sur ses factures.

Informations sur le site de la [CA31](#).



Dispositifs calamités agricoles en Haute-Garonne, dans l'Aude et dans le Gers

- **Haute-Garonne**

Suite à la sécheresse 2022 et à la demande de la Chambre d'agriculture, le département a été reconnu en calamité agricole pour des pertes de récoltes sur les surfaces fourragères.

Dossiers à déposer avant le 13 mars 2023.

Informations sur le site de la [CA31](#).

- **Aude**

Suite à l'avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) du 18 janvier dernier et à l'arrêté de reconnaissance de calamités agricoles pour pertes de récoltes sur fourrages, les exploitants situés sur les communes reconnues sinistrées peuvent formuler leur demande d'indemnisation auprès de la DDT, soit par procédure papier, soit par télédéclaration.

Dossiers à déposer avant le 24 mars 2023.

Informations sur le site de la [CA11](#).

- **Gers**

Le caractère de calamité agricole a été reconnu sur l'ensemble du département du Gers concernant les dégâts liés à la période de sécheresse exceptionnelle de la campagne 2022 sur les productions fourragères du Gers.

Dossiers à déposer avant le 31 mars 2023.

Informations sur le site de la [CA32](#).

En 2023, CentrAgri Occitanie mutualise ses compétences pour créer le Groupe CEGARA

En partenariat avec le CEGARA (Centre de Gestion Agricole et Rural d'Aquitaine) et le CEGAO (Centre de Gestion Agricole de l'Ouest), CentrAgri Occitanie participe à la création d'un groupe spécialisé en gestion de l'exploitation agricole : le **Groupe CEGARA**. Notre objectif, confirmer notre première raison d'être : une présence à vos côtés pour vous apporter les outils nécessaires à la gestion de votre exploitation agricole.

Afin de nous aider à développer notre offre de services, un [questionnaire en ligne](#) est mis à votre disposition. Il ne prend que 3 minutes et nous permettra de répondre au mieux à vos attentes.



Retrouvez toutes nos actualités sur votre espace extranet

www.centragri.asso.fr

